



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités

Bureau de l'ordre public
et de la sécurité intérieure

Arrêté DS/BOPSI/2024/146

autorisant la surveillance itinérante sur la voie publique
par des agents de sécurité privée de la société ADVERTIS

Le préfet de l'Eure

- Vu** le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-1 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- Vu** le décret du 14 février 2024 nommant M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;
- Vu** l'arrêté du 16 septembre 2024 relatif à la composition du cabinet du Premier ministre nommant M. Simon BABRE, conseiller intérieur, chef du pôle sécurité, justice et immigration ;
- Vu** l'arrêté n° DCAT-SJIPE-2024-29 du 19 septembre 2024 donnant délégation de signature en matière administrative à M. Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure
- Vu** la décision délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) le 15 décembre 2015 autorisant le fonctionnement de l'entreprise de sécurité privée ADVERTIS ;
- Vu** la demande présentée le 19 septembre 2024 par l'entreprise de sécurité privée ADVERTIS sise 2 allée des Brelondes Centre d'Affaires ECOPARC II - 27400 Heudebouville, sur la requête de son client, la mairie de Val de Reuil, tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance itinérante sur la voie publique à Val de Reuil du samedi 5 octobre 2024 à 17h00 au dimanche 6 octobre 2024 à 18h00 , dans le cadre de l'événement « Les puces motos »;

Considérant que l'intérim du préfet est assuré par M. Alaric MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, conformément à l'article 45 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé ; ;

Considérant l'opportunité de faire assurer la protection des biens et des personnes, de sécuriser le site, de dissuader les actes de malveillance et d'alerter les forces de l'ordre en cas d'incident nécessitant leur intervention ;

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article premier : L'entreprise de sécurité privée ADVERTIS Sécurité S.A.R.L. sise 2 allée des Brelondes Centre d'Affaires ECOPARC II 27400 Heudebouville, est autorisée à assurer la surveillance itinérante sur la voie publique dans la commune de Val de Reuil dans le périmètre de la route des Sablons, chaussée du Parc, chaussée de Léry, route de Seine, route des Falaises, chaussée de la Voie Blanche, rue Marmaille, place des Temps Libre, aux jours et aux horaires mentionnés ci-dessous :

- Du samedi 5 octobre 2024 de 17h00 au dimanche 6 octobre 2024 à 18h00 (surveillance et gardiennage).

Article 2 : Cette surveillance sera effectuée par les agents de sécurité figurant sur le tableau annexé à cet arrêté.

Article 3 – Les agents mentionnés à l'article 2 seront non armés et en tenue.

Article 4 - Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure.

Article 5 - La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission, soit le dimanche 6 octobre 2024 à 18h00.

Article 6 - Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Eure, le directeur départemental de la police nationale de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au dirigeant de la société de sécurité privée visée à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Évreux, le **26 SEP. 2024**

Pour le Secrétaire Général, en charge de
l'administration de l'État dans le département,
le sous-préfet, directeur de cabinet



Karl TERROLLION

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

ANNEXE 1 à l'Arrêté Préfectoral
DS/BOPSI/2024/146
ADVERTIS SECURITE

LISTE DES AGENTS

Nom	Prénom	Date naissance	Lieu de naissance	N° carte professionnelle	Date expiration	Agent cynophile
AUBERT	Jonny	24/04/1971	LE MANS (72)	CAR-028-2027-06-01-20220073798	01/06/2027	Agent cynophile
BENRAHMA	Amine	10/01/1978	ORAN (ALGERIE)	CAR-027-2025-10-08-20200116394	08/10/2025	
CHARLES	Gatien	22/11/1994	ROUEN (76)	CAR-076-2027-07-29-20220809953	29/07/2027	Agent cynophile
DOUVILLE	Madison	06/10/1995	ROUEN (76)	CAR-027-2025-10-22-20200729594	22/10/2025	Agent cynophile
GOLOVINE	Artiom	19/12/1983	PSKOV (RUSSIE)	CAR-078-2025-11-16-20200280373	16/11/2025	
GOMES GOMES	Gonçalves	05/12/1973	CAÏO CACHEU (GUINEE-BISSAU)	CAR-028-2024-12-23-20190406464	23/12/2024	
GRADA	Cyril	26/02/1974	VERNEUIL-SUR-AVRE (27)	CAR-028-2027-03-01-20220048179	01/03/2027	Agent cynophile
KOVALENKO	Mykhailo	03/07/1981	OKHTYRKA - UKRAINE	CAR-078-2025-06-30-20200700236	30/06/2025	Agent cynophile
LEMELE	Fabrice	02/09/1974	LE NEUBOURG (27)	CAR-027-2026-08-17-20210740626	17/08/2026	
MATHOUX	Audrey	06/04/1986	ELBEUF (76)	CAR-076-2027-10-28-20220819257	28/10/2027	
MENDY	Paul	26/09/1989	DAKAR (SENEGAL)	CAR-027-2024-11-07-20190105948	07/11/2024	
MEZI	Omar	15/06/2002	LUCCA (Italie)	CAR-027-2029-01-12-20240879663	12/01/2029	
NSOLANI	Jacques	10/04/1954	BELA BOKO - BRAZZAVILLE (RDC)	CAR-027-2028-01-18-20230203199	18/01/2028	
PETITJEAN	Daniel	12/03/1967	MONTDIDIER (80)	CAR-027-2026-07-13-20210537676	13/07/2026	

Evreux, le

26 SEP. 2024

Pour le Secrétaire Général,
en charge de l'administration de l'État dans le département,
le sous-préfet, directeur de cabinet

Karl TERRILLON